

Annexe I au Règlement intercommunal du SDIS « Coeur de Lavaux » du 1^{er} janvier 2014

Titre I : Frais d'intervention

Article 1 Généralités

Les interventions en matière de SDIS sont en règle générale gratuites, sauf pour les cas prévus selon les dispositions légales (art. 22 LSDIS).

Article 2 Système d'alarme automatique

Pour un déclenchement intempestif d'un système d'alarme au sens de l'article 33 RLSDIS :

- a. Fr. 300.- lorsqu'il s'agit de la première alarme survenue durant l'année en cours ;
- b. Fr. 600.- lorsqu'il s'agit de la deuxième alarme survenue dans l'année civile en cours ;
- c. Fr. 800.- par alarme dès la troisième alarme survenue dans l'année civile en cours.

Article 3 Prestations particulières

Une participation aux frais d'intervention peut être mise à la charge des personnes en faveur desquelles ou à cause desquelles les sapeurs-pompiers ont fourni une prestation particulière au sens de l'article 34 RLSDIS :

- a. sauvetage de personnes ou d'animaux en difficulté : Fr. 5'000.- au maximum ;
- b. dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur : Fr. 2'500.- au maximum ;
- c. recherches de personnes : Fr. 5'000.- au maximum ;
- d. inondations pour cause technique ou résultant d'une négligence ou d'un défaut d'entretien : Fr. 5'000.- au maximum.

D'autres prestations particulières peuvent être exercées et facturées selon accord avec le bénéficiaire ou d'autres instances.

Le montant facturé doit tenir compte de la durée et des forces d'intervention engagées.

Approuvé par la Municipalité de Bourg-en-Lavaux dans sa séance du - 6 MAI 2013

Le Syndic



La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux dans sa séance du 24 JUIN 2013

Le Président

La Secrétaire



Approuvé par la Municipalité de Chéxbres dans sa séance du - 7 MAI 2013

Le Syndic



La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Chéxbres dans sa séance du 25 JUIN 2013

Le Président

La Secrétaire

Approuvé par la Municipalité de Forel (Lavaux) dans sa séance du 13 MAI 2013

Le Syndic



La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Forel (Lavaux) dans sa séance du 20 JUIN 2013

Le Président

La Secrétaire



Approuvé par la Municipalité de Puidoux dans sa séance du 14/05/2013

Le Syndic



La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal de Puidoux dans sa séance du 27/06/2013

Le Président

La Secrétaire

Approuvé par la Municipalité de Rivaz dans sa séance du **13 MAI 2013**

Le Syndic

La Secrétaire

P. M.



et de Fred Garet

Adopté par le Conseil général de Rivaz dans sa séance du **27 JUIN 2013**

Le Président

La Secrétaire

[Signature]



Chiffis

Approuvé par la Municipalité de St-Saphorin (Lavaux) dans sa séance du **13 MAI 2013**

Le Syndic

La Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Adopté par le Conseil communal de St-Saphorin (Lavaux) dans sa séance du **24.06.2013**

Le Président

La Secrétaire

[Signature]



[Signature]

Approuvé par la Municipalité de Savigny dans sa séance du

Le Syndic

La Secrétaire

[Signature]



[Signature]

Adopté par le Conseil communal de Savigny dans sa séance du

La Présidente

La Secrétaire

[Signature]



[Signature]

Approuvé par la Cheffe du Département de territoire et de l'environnement, le **24 JAN. 2014**

[Signature]

